

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le
3 avril 2023 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège
n° 4, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère et
maire suppléante, siège n° 6..

Autre présence :

Tery Vigneault, membre du comité de la patinoire

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

76.04.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire
13 mars 2023, à 19 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Projet patinoire
5. Coordonnatrice en loisirs
6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
7. Levée de la réunion

4. Projet patinoire

a) Excavation

ATTENDU QUE les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

ATTENDU QU'ils présentent les soumissions reçues pour l'excavation ;

77.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater nos employés de voirie à enlever les bandes et l'asphalte existante de la patinoire ;
- d'accepter la soumission numéro 23-107 à Excavation Yergeau au coût de 13 305,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Coffrage

ATTENDU QUE les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

ATTENDU QU'ils présentent les soumissions reçues pour le coffrage ;

78.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de coffrage et de béton à Coffrages M. & B. au coût de 50 976,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Surface de DEK Hockey

ATTENDU QUE les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

ATTENDU QU'ils présentent les soumissions reçues pour la surface de DEK Hockey ;

79.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 15895 de Sugi Sports Inc. pour la surface de DEK hockey au coût de 30 420,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Abri des joueurs

ATTENDU QUE les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

ATTENDU QU'ils présentent les soumissions reçues pour l'abri des joueurs adjacent à la patinoire ;

80.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 22 mars 2023 de Construction Vincent Bélisle pour la construction de l'abri des joueurs de la patinoire au coût de 9 809,19 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Bandes de la patinoire

ATTENDU QUE les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

ATTENDU QU'ils présentent les soumissions reçues pour les bandes de la patinoire ;

81.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro SH2020-110 R05 à PermaFib pour les panneaux en fibre de verre, les filets, d'ancrage, 2 paires de buts, ainsi que l'installation et la livraison à Permafib au coût de 83 910,36 \$ plus les taxes applicables ;
- de faire un dépôt de 50 % du montant sans les taxes avant le début des travaux à Permafib pour les panneaux, l'ancrage ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux ;
- que les travaux seront financés jusqu'à ce que la contribution gouvernementale maximale soit atteinte du programme de la TECQ

2019-2023 et que le solde restant sera pris à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Coordonnatrice en loisirs

ATTENDU la période probatoire de 6 mois de l'employée 02-0034 ;

ATTENDU QU'une évaluation a été faite ;

ATTENDU QUE le comité du personnel recommande la fin d'embauche pour l'employée 02-0034 ;

82.04.2023 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mettre fin au contrat de travail pour l'employée 02-0034 à partir du 19 avril 2023 ;
- qu'à partir de la date de cette résolution, celle-ci ne peut plus autoriser aucune entente et/ou dépense au nom de la municipalité ;
- que celle-ci devra remettre les clés de l'édifice municipal à partir de la date de cette résolution ;
- que celle-ci devra être présente au bureau municipal sur les heures de bureau, tel que stipulé sur son contrat de travail, soit le lundi et mardi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 ;
- de retirer l'employée 02-0034 comme étant la signataire du compte des loisirs folio numéro 4812089 ;
- de mandater la directrice générale comme étant la personne responsable des dossiers des loisirs par intérim ;
- de mandater la directrice générale, Madame Mathilde Potvin, comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement

Aucune question n'est soumise.

16. Levée de la réunion

83.04.2023 Il est 20 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale